



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 11 juin 2026, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 14h00.

Sont présents :

Mme Fannie Boisvert, mairesse
M. Stéphane Trottier, conseiller n°1
M. André Casavant, conseiller n°4
M. Yan Dagenais, conseiller n°5
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Sont absents : M. Éric Chassé, conseiller no 2 et Gabrielle Gauthier, conseillère no 3.

Est également présente, Mme Karol-Anne Smith, directrice générale et greffière-trésorière;

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Fannie Boisvert procède à l'ouverture de la séance à 14 h 00 et constate qu'il y a quorum.

2026-06-164 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE, PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

2. Demande pour présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

3. Période de questions

4. Clôture et levée de la séance

CONSIDÉRANT QUE madame Fannie Boisvert a fait la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller André Casavant;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



No de résolution
ou annotation

2026-06-165

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

3. Demande pour présenter un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

Lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère tenue le 11 juin 2026, il est proposé par le conseiller Stéphane Trottier et dûment appuyé par le conseiller Marc St-Louis :

- QUE La municipalité de Saint-Sylvère autorise la présentation du projet de réfection de la patinoire au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de La municipalité de Saint-Sylvère à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;
- QUE La municipalité de Saint-Sylvère désigne Karol-Anne Smith, Directrice générale et Fannie Boisvert, mairesse, comme personnes autorisées à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

(Le tout selon l'article 32 du Règlement 352 de la régie interne des séances du conseil).

2025-06-166

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour de la séance étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Yan Dagenais, appuyé par le conseiller André Casavant;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 14 h 06.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Fannie Boisvert
Mairesse

Karol-Anne Smith
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Fannie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Fannie Boisvert
Mairesse